

Corcelles, le 30 octobre 2025

Au Conseil communal de Corcelles-près-Payerne

## RAPPORT DE LA COMMISSION

### Préavis n°08/2025 Installation de drainages sur la parcelle communale n°3165

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Afin de s'acquitter de son mandat, la commission est composée des membres suivants :

Mesdames et Messieurs	RAPIN Loyse RICHARD Mathieu JAQUEMET Laurent FAVRE Christian RIPOLL Nicolas ERICSSON Christian (suppléant) RAPIN Sandrine, présidente-rapportrice
-----------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

La Commission s'est réunie à une seule reprise, le mercredi 8 octobre 2025 afin de s'acquitter de son mandat. Monsieur Pierre-André Rapin, municipal en charge du préavis était présent. La Commission des finances était également présente lors de cette séance. Les deux Commissions ont pu poser toutes leurs questions à ce moment-là.

#### Préambule

Depuis 2010, la parcelle communale n° 3165 a été progressivement comblée afin de recréer des terres agricoles conformes au plan partiel d'affectation et à l'art. 47 OAT. Les travaux, achevés en 2022, ont généré un résultat de CHF 3'500'000.- pour la commune. Cependant, bien que le plan prévoyait l'installation de drains en cas de stagnation d'eau, aucun drainage n'a été mis en place. Deux ans après la remise en culture, des zones humides persistantes sont apparues, nuisant à la qualité et à la productivité des terres réhabilitées.

#### Objet du préavis

Par ce préavis, la Municipalité souhaite effectuer un drainage complet sur la parcelle n°3165 pour un montant de CHF 150'000.- pris dans les liquidités courantes.  
Les travaux respecteront les normes environnementales et seront coordonnés avec les agriculteurs concernés. Le comblement terreux réalisé n'a pas été optimal, entraînant des affaissements qui provoquent la formation de poches d'eau.

## **Points discutés**

- L'exutoire sera placé dans une dépression naturelle. Une inquiétude a été soulevée quant à la capacité de cette zone à recevoir l'eau sans nuire aux arbres, mais il a été précisé qu'il s'agit déjà d'une zone très humide où les arbres sont habitués à ces conditions.
- Les agriculteurs utilisant cette parcelle ne paient pas de location en raison des mauvaises conditions du sol. Elle est cultivée depuis trois ans, mais la dernière année a été particulièrement difficile
- Le drainage n'a pas été réalisé plus tôt malgré la recommandation de le faire pour obtenir de bonnes conditions, car les coûts étaient trop élevés. Cependant, la situation n'est désormais plus tenable. Un drainage complet est donc prévu, car le réduire serait inefficace à long terme.
- Aucune solution autre que le drainage n'est envisageable.
- Avec les années la terre devrait devenir de plus en plus exploitable et agréable à exploiter.
- Financement : les CHF 3'500'000.- sont passés dans le ménage communal ce qui nous paraît normal que ça soit payé avec les liquidités courantes.
- C'est une entreprise spécialisée qui a réalisé l'analyse et défini le système de drainage à mettre en place.

## **Conclusion**

La Commission remercie le municipal Pierre-André Rapin pour les réponses claires apportées à nos questions.

La Commission des finances a renoncé à établir son propre rapport et se rallie sans réserve aux conclusions de la Commission ad-hoc.

En conclusion, la Commission ad hoc vous propose de voter la résolution suivante :

**Le Conseil communal de Corcelles-près-Payerne, après avoir entendu le rapport de la Commission sur le préavis n°08/2025, décide :**

### **Art.1**

**D'autoriser les travaux pour l'installation de drainages sur la parcelle communale n° 3165 tels que présentés.**

### **Art.2**

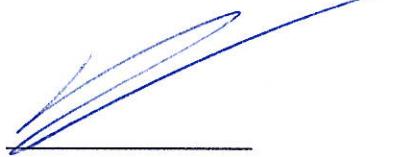
**D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 150'000,00 pour effectuer ces travaux, par un prélèvement sur les liquidités courantes**

### **Prend acte :**

**Que le montant total des travaux sera amorti sur une période de 10 ans, dès l'année qui suit la fin des travaux.**



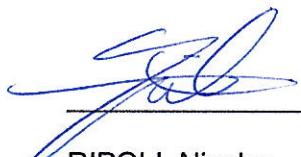
RAPIN Loyse



RICHARD Mathieu



JAQUEMET Laurent



RIPOLL Nicolas



ERICSSON Christian (suppl.)



FAVRE Christian

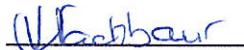


RAPIN Sandrine  
Présidente-rapportrice

La Commission des finances :



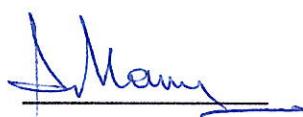
PERRIN Pierre-Yves



NAUCHBAUR Virginie



COUCET Sabine



MONNEY Alain